



Rapport d'activité 2018

Sommaire

Le mot du président	3
Rétrospective	4
Formation professionnelle	6
Formation continue	8
Projets et communication	10
Convention collective de travail	14
Comptes et bilan 2018	16
Organisation	20



Association forestière valaisanne

Avenue de Tourbillon 36D, 1950 Sion

T 027 552 00 44 – **F** 027 327 51 80 – foret@foretvalais.ch

www.foretvalais.ch





Patrick Barman –
Président de *Forêt Valais*

A l'heure où nos enfants manifestent en demandant au gouvernement de prendre des décisions écoresponsables, en lien avec les émissions de CO₂, il est peut-être temps de mettre en avant le potentiel « puit de carbone » de nos forêts.

Le constat de l'année écoulée doit nous interpeller si l'on pense que 7 à 10 m³ de bois par hectare ont été exploités en moins lors du seul dernier exercice. Certains diront que la baisse du forfait à l'hectare a eu une incidence sur cette diminution et d'autres que le prix des bois ne permet plus d'exploiter économiquement nos forêts. D'autres diront encore que nous devons améliorer notre manière d'exploiter nos forêts ou que le bois non exploité permet de valoriser des certificats CO₂.

Et pourtant la demande en bois est en augmentation, l'évolution technologique en plein développement, ainsi que la sensibilité à « consommer local » mise en avant. Alors est-il normal d'exploiter à peine le 20% du potentiel de croissance de nos forêts et de voir des camions de bois brut ou de produits finis faire des aller/retour sur nos routes en provenance des autres pays d'Europe ou d'ailleurs?

Le bois, utilisé comme matériau de construction, conserve sa capacité à stocker le CO₂ et une exploitation plus soutenue n'est pas pénalisante sur le plan écologique. Au contraire il serait plus bénéfique, pour garantir une bonne qualité de nos forêts, de réduire le temps de retour en augmentant le nombre d'hectares à traiter annuellement. Une forêt vieillissante ou mal entretenue ne remplit plus ses fonctions principales et ne bénéficiera plus d'aide financière.

Des propositions sont en cours d'élaboration afin de disposer d'un forfait à l'hectare différencié permettant d'adapter les moyens à la complexité ou à l'intensité de l'intervention. D'autres projets sont menés pour améliorer les outils de planification ou de mécanisation afin de rationaliser les interventions. Ces mesures, même si elles sont censées améliorer les conditions de travail de nos employés, ont pour but principal de faire des économies alors que notre volonté est d'obtenir plus de moyens afin de ne pas pénaliser le propriétaire qui fait des efforts. La politique fédérale et cantonale doit prendre conscience de cette situation et nos interventions auprès de nos députés ne sont pas anodines.

Nos scieries locales ferment les unes après les autres mettant en difficulté, voire en péril, le potentiel de notre filière de transformation du bois avec un impact considérable sur le développement économique de nos vallées latérales. Alors que le niveau de formation de nos employés est reconnu, le peu de garantie de plein emploi qu'offrent les métiers du bois, et la pénibilité de ceux-ci, les incitent à chercher d'autres moyens de subsister tout en s'expatriant.

Il est utile de rappeler ici que les propriétaires mettent gratuitement leurs forêts à disposition et qu'ils doivent assurer les tâches découlant de la loi forestière afin que les fonctions notamment protectrice, environnementale, sociale et économique de la forêt soient durablement remplies. Nous sommes impatients de pouvoir être rémunérés pour l'ensemble des fonctions que la forêt apporte à la population et à l'économie.

Neige, vent, bostryche, néophytes, sécheresse ont été autant de facteurs ayant influencé l'activité de nos triages et le visage de la forêt valaisanne durant l'année 2018. Les dégâts constatés lors de l'hiver précédent ont incité quelques parlementaires, sensibles à notre cause, à intervenir lors de la session de mars 2018 du Grand-Conseil en déposant un postulat urgent demandant un crédit additionnel de 3 millions de francs. Ceci afin de traiter les 45000 m³ de bois à terre estimés et sécuriser les secteurs à risque. A notre entière satisfaction ce postulat a été soutenu par une grande majorité de nos députés et nous ne pouvons que les en remercier pour ce soutien ayant permis de ne pas péjorer le programme annuel de soins aux forêts protectrices.

2018 a été une année complexe et montrant des signes interrogateurs, voir inquiétants, pour l'évolution de notre patrimoine forestier. Nous devons certes nous adapter aux changements climatiques mais surtout anticiper afin de relever les défis de demain.

Le Valais n'est pas qu'un canton axé sur l'industrie et le développement dans les nouvelles technologies. Son attachement à la forêt est séculaire et sans commune mesure avec les autres cantons industrialisés ou urbains. Notre canton est vanté tout azimut pour son attrait touristique et ce ne sont pas les dizaines de milliers de visiteurs ou résidents occasionnels qui diront le contraire. La forêt, au même titre que l'agriculture et la viticulture, est un acteur prépondérant au développement économique d'une région.

Négliger ces aspects importants pour le Valais, c'est oublier ce qui permet à tout un chacun de vivre en harmonie avec la nature, en sécurité dans sa maison et avec une qualité de l'air et de l'eau que bon nombre nous envie.

Vous trouverez ici une brève rétrospective forestière suisse et cantonale de quelques événements importants de 2018 ayant influencé les activités des propriétaires forestiers valaisans.



Photo © Urs Andenmatten

Éleanor/Burglind, Evi et Vaia

L'année 2018 a commencé de manière orageuse. En effet, la tempête hivernale Eleanor (Burglind pour la Suisse alémanique) a balayé les forêts suisses les 3 et 4 janvier: environ 1,3 million de mètres cubes ont été renversés, ce qui représente le quart de la quantité habituellement récoltée. Les dégâts ont touché l'ensemble du pays sauf le Tessin. Il s'agissait cependant de dommages épars dans la plupart des cas. En Valais, environ 45 000 m³ ont versé. Peu de temps après, le 17 janvier, la tempête Evi a également provoqué des dégâts dans notre région. En 2018, le marché du bois a été fortement impacté par les chablis et le bois bostryché. Par conséquent, les ventes ont été difficiles et les prix sont même descendus à un niveau inférieur à celui de 2015. L'année s'est finalement terminée comme elle avait commencé: la tempête «Vaia» a causé plus de 10 000 m³ de dégâts dans la nuit du 29 au 30 octobre, essentiellement dans la région d'Aletsch.

La météo de 2018

2018 a battu plusieurs records. Au début de l'année, les chutes de neige en Valais ont été deux fois plus importantes que d'habitude et ont notamment provoqué de nombreuses avalanches. Avec 6,9 degrés, la température moyenne annuelle de 2018 est la plus élevée depuis le début des relevés en 1864. Sion détient le record de chaleur avec 36,2 degrés, température enregistrée dans la capitale le 5 août 2018. Cet été a été particulièrement aride. Après 2013, 2015 et 2017, 2018 a été le 4^e été le plus chaud de ces dernières années. La sécheresse persistante a entraîné une interdiction générale des feux qui ne fût levée qu'en octobre dans le Haut-Valais. Dans l'ensemble de la Suisse, les arbres ont souffert de la sécheresse et perdu leurs feuilles très tôt. Toutefois, l'ampleur des conséquences ne se fera ressentir qu'en 2019.

Nouvelles têtes

En 2018, de nombreux changements dans les postes clés du secteur forestier ont été observés. Rolf Manser a quitté l'OFEV et pris la direction de l'Office des forêts, de la chasse et de la pêche du canton de Soleure. Michael Reinhard a repris le poste de chef de la division forêts de l'OFEV. Le 1^{er} août 2018, Jürg Walder a succédé à Alan Kocher à la tête de l'école forestière de Lyss, ce dernier se consacre désormais aux projets internationaux de l'école. Le regretté Hansruedi Streiff a été remplacé par Michael Gautschi comme directeur d'Industrie du bois suisse et Hanspeter Weber comme directeur de l'association des entrepreneurs forestiers suisses. La succession de Roger Burri, chef du centre de formation forestière du canton de Vaud, décédé subitement n'est pas encore connue. Nous utilisons ces lignes pour rendre hommage à ses nombreuses années d'engagement dans la formation forestière.



Alain Marmillod

Président de l'association des forestiers-bûcherons du Valais Romand

La forêt valaisanne 2035 est une forêt où le savoir-faire du personnel forestier sera conservé et reconnu. Nous avons la chance d'avoir du personnel qualifié et passionné qui sait parfaitement traiter nos forêts tant avec câble-grue, qu'avec tracteur ou hélicoptère.

La polyvalence est aussi très importante, nous nous devons de pouvoir répondre à toutes sortes d'attentes que cela soit au niveau du génie forestier, de la sylviculture, de l'artisanat, des abattages en milieu urbain et des services à la population. Tout cela nous savons le faire et il est primordial de garder cette diversité et ces connaissances.

Il est aussi vital que tous les acteurs de la foresterie valaisanne travaillent en étroite collaboration. Pour mener à bien nos missions futures, il nous faut l'appui de tous, ouvriers, gardes-forestiers, *Forêt Valais*, le Service des forêts et nos politiques. Nous formons une chaîne, si un maillon casse, nous ne pouvons plus fonctionner comme il faut. Ce qui me tient à cœur serait la valorisation de notre bois indigène, il nous faut dans notre canton, une usine de transformation, qui nous permette avec l'aide des autres métiers du bois, de valoriser notre bois et que tous les Valaisans et Valaisannes puissent profiter de cette matière première pour leurs futures constructions.



Formation

La formation des apprentis forestiers-bûcherons au niveau pratique est une tâche qui a été transmise par le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) à notre association. Au travers de ces quelques lignes, vous aurez un aperçu des points importants quant à la formation et à l'évolution du nombre d'apprentis dans le canton.

Révision de l'ordonnance de formation des forestiers bûcherons CFC

Comme mentionné dans notre dernier rapport, la révision de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de forestier/ière-bûcheron/ne CFC a commencé en 2017. En 2018, nous avons défendu les intérêts de la pratique et des employeurs afin que le plan de formation réponde aux besoins et aux réalités du terrain. Des compromis sur les points litigieux ont été trouvés. Il s'agissait notamment de définir quels contenus devaient faire partie de l'apprentissage et lesquels relèvent de la formation continue après l'apprentissage. La nouvelle ordonnance devrait être applicable dès la rentrée 2020.



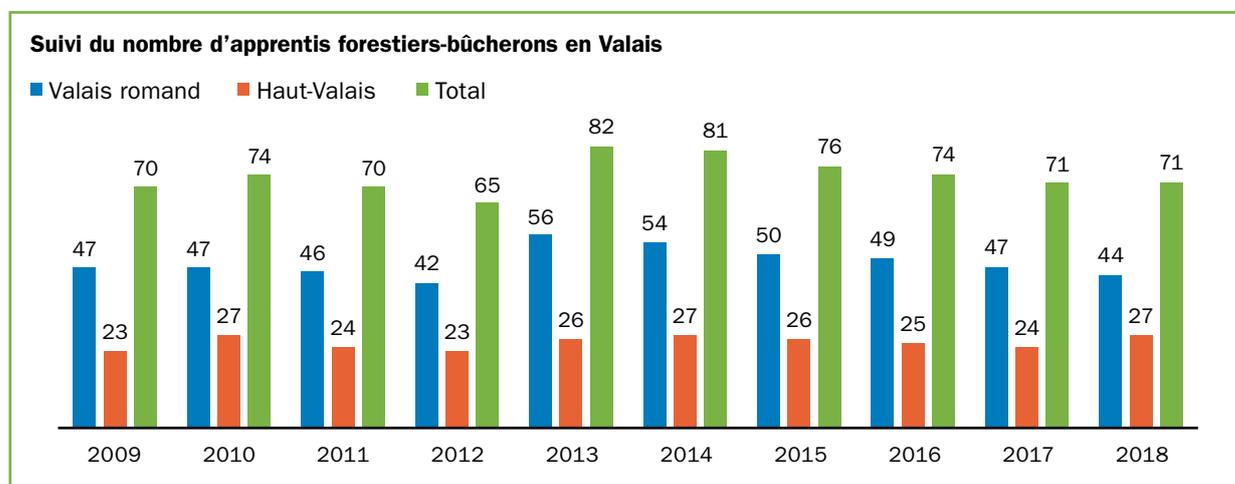
Les principales modifications sont: Le nombre de jours de cours inter-entreprises est fixé à 52 jours pour tous (au lieu de 47-52 jours); l'introduction d'un nouveau cours interentreprises G (cours sur le terrain difficile et la grimpe sur fût); possibilité d'employer des petites machines et possibilité de former les apprentis dans le domaine du câblage. De plus amples informations sur ce sujet sont à disposition sur le site de l'Ortra Forêt suisse.

Nombre d'apprentis forestiers-bûcherons en Valais

Le nombre d'apprentis dans l'ensemble du Valais varie depuis dix ans, suivant tableau ci-dessous. Au niveau du Valais Romand, on constate une baisse depuis le record de 56 apprentis en 2013. La mécanisation, le regroupement de certaines structures et la diminution des aides financières pour les forêts protectrices sont autant de facteurs qui peuvent expliquer cette baisse. Pour le Haut-Valais, le chiffre est plus stable puisqu'il varie entre 23 et 27 apprentis ces dix dernières années.

Dans ce tableur, seule la formation de forestier-bûcheron CFC est prise en compte. La formation de praticien forestier AFP qui a été mise en place de manière centralisée pour l'ensemble de la Suisse n'est pas considérée. Depuis le début de cette formation, deux valaisans ont débuté ce cursus et un seul a obtenu l'attestation.

Pour l'instant, les demandes de formation sont encore importantes dans notre canton, mais il faut rester attentif car il y a déjà des difficultés de recrutement dans certains cantons. La pénibilité du travail et le manque de perspectives à la fin de la formation sont des freins pour cette profession.



Salon des métiers, Your Challenge 2018

La présence des métiers forestiers sur le salon des Métiers et Formations (Your Challenge) est importante afin de montrer l'existence de nos professions et pouvoir expliquer les travaux effectués en forêt. Lors de l'édition 2018, les métiers forestiers partageaient leur stand avec les scieurs et se trouvaient dans le « quartier » des métiers du bois. Ce nouvel emplacement permet de montrer l'ensemble de la filière et de défendre la noble matière première qu'est le bois. La présence sur notre stand de professionnels provenant des entreprises formatrices a permis d'encadrer l'activité proposée sur le stand : à savoir couper avec une tronçonneuse à accu une rondelle de bois. Cette activité a attiré nombre de visiteurs qui ont ainsi pu être sensibilisés sur l'importance de la sécurité lors des travaux en forêt. Les visiteurs ont pu découvrir au travers d'un concours différentes facettes de la foresterie et de la scierie. Les personnes qui ont répondu à ce questionnaire ont pu repartir avec un crayon en bois suisse. L'engagement des professionnels et des apprentis en formation montre le dynamisme de la profession et est un partenariat apprécié et indispensable pour la mise en œuvre d'un salon d'une telle durée. Merci à toutes les personnes qui se sont investies pour ce salon.

Cours interentreprises 2018

Les cours d'introduction pratique permettent aux apprentis de découvrir ou de parfaire leurs connaissances en étant encadrés par des moniteurs issus des entreprises et disposant de bonnes bases pédagogiques. Ces cours, qui ont lieu dans divers cantons, sont aussi l'occasion de découvrir d'autres forêts et de pratiquer une variété de techniques. Un grand merci aux triages qui accueillent ces cours et qui ont à cœur de mettre à disposition des chantiers permettant d'atteindre les objectifs de formation. La bonne collaboration avec ForêtSuisse, l'Ortra Berne-Valais et les chargés de formation romande permet de garantir des cours interentreprises de qualité.



Cours interentreprises Valais romand	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Les Verrières NE	17-28 septembre 2018
Cours B (bûcheronnage 2)	Coeuve JU	20-31 août 2018
Cours C (débardage)	Morgins	15-26 octobre 2018
Cours D1 (sylviculture 1)	Triage forestier Martigny	30 avril-9 mai 2018
Cours D2 (sylviculture 2)	Orsières	18-27 juin 2018
Cours E (génie forestier)	Sierre Noble Contrée	3-12 septembre 2018
Cours F1 (premiers secours 1)	Sion	8 octobre 2018
Cours F2 (premiers secours 2)	Orsières	18 mai 2018
Examens intermédiaires	Triage du Vallon	13 juin 2018
Examens finaux	Triage du Vallon et d'Anniviers	fin mai et début juin 2018

Cours interentreprises Haut-Valais	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Schwarzenbühl BE	17-28 septembre 2018
Cours B (bûcheronnage 2)	Oberried BE	20-31 août 2018
Cours C (débardage / câblage)	Sangernboden BE	20-31 août 2018
Cours D1 (sylviculture 1)	Wimmis	11-14 juin 2018
Cours D2 (sylviculture 2)	Wimmis	12-14 août 2018
Cours D3 (sylviculture 3)	Wimmis	25-27 juin 2018
Cours E1 (génie forestier 1)	Sumiswald	3-5 avril 2018
Cours E2 (génie forestier 2)	Sangernboden	18-22 juin 2018
Cours F1 et F2 (premiers secours 1 et 2)	Wimmis	26-27 février 2018
Cours G (connaissances professionnelles)	Rütiplötsch	13 mars 2018
Préparation examens finaux	Susten	9 février / 18 mai 2018
Examens finaux	Wilderswil	mars et juin 2018

Formation continue

Le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) soutient financièrement les cours qui correspondent à leurs objectifs. Les autres cours sont facturés aux prix coûtant aux entreprises qui forment leurs collaborateurs.

Formation continue Valais romand

En 2018, dans le Valais Romand, cinq cours totalisant 85 journées de formation continue ont reçu le soutien du SFCEP et trois cours totalisant 40 journées de formation ont été organisés à prix coûtant. Cette augmentation des journées de formation continue est réjouissante. Tous les détails des formations sont résumés sur le tableau ci-dessous.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Premiers secours en forêt ¹	Troistorrents	13.04 / 27.04.2018	28	FV / Air-Glacier
Remise à niveau bûcheronnage ¹	Ovronnaz	30.08.18	12	FV / ForêtSuisse
Signalisation et EPI aux bords des routes ¹	Saxon	09.11.18	12	FV / Alkana
Récolte du bois en montagne 2 ¹	Troistorrents	12.10.18	26	FV / WSL / ACSR
Visserie et mobilier urbain	La Tzoumaz	15.06.18	12	FV / Groupe Corbat
ATA	Canton du Valais	18-21.09 / 11-14.12.2018	5	FV / Alkana
Information et échanges sur la formation de base	Martigny	23.11.18	18	FV / GTA
Grimpe sur fût ¹	Canton du Valais	22-23.03 / 29.03.2018	3	FV / CFPF

FV: Forêt Valais / WSL: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage / ACSR: Association Câblage Suisse Romande / CFPF: Centre de Formation Professionnelle Forestière / IBS: Industrie du Bois Suisse / ¹ Organisé avec le soutien du SFCEP

Formation continue Haut-Valais

En 2018, onze cours de formation continue ont été organisés, pour un total de 143 jours de formation. Cinq cours ont été soutenus par le SFCEP, les autres étant entièrement à charge des entreprises.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Nouvelles directives CFST ¹	Ried-Brig	22.03.18	19	FV / RopeUp
Cours de sécurité sur arbre en terrain pentu ¹	Loèche	16-18.04.2018	13	FV / RopeUp
Techniques d'amarrage cable-grue ¹	Loèche	10-11.04.2018	6	FV / RopeUp
Technique de grimpe (niveau 1-2)	Loèche	09-10.04.2018	6	FV / RopeUp
Technique d'assurage à la corde dans les terrain en pente ¹	Loèche	19-20.04.2018	5	FV / RopeUp
Travail en terrain en pente	Loèche	12.04.18	4	FV / RopeUp
Pont roulant	Rarogne	15.03.18	6	FV / Imboden
Cours cariste	Rarogne	15-16.02.2018	10	FV / Imboden
Premier secours ¹	Triage Aletsch	12.03.18	11	FV / Hans-Peter Selg
Construction de murs en pierre sèche et tretsdbord	Mund/Naters	13-15.03.2018	8	FV
Cours nacelle	Rarogne	08.03 / 12.03.2018	5	FV / Imboden

FV: Forêt Valais / ¹ Organisé avec le soutien du SFCEP

La formation continue reste un éternel challenge pour notre association qui doit renouveler chaque année l'offre de formation continue afin de répondre aux attentes et besoins des entreprises et triages actifs dans le Valais. Des synergies et des collaborations avec les autres cantons romands et Berne sont créées afin de rationaliser l'organisation des cours.



Cours de maniement de la tronçonneuse

En 2018, nous avons poursuivi la formation au maniement de la tronçonneuse pour les apprentis paysagiste du Valais romand. Dans le cadre de leur cours interentreprises, 26 apprentis ont suivi un cours d'un jour et demi pour découvrir l'emploi de cette machine ainsi que les règles de sécurité. L'association des paysagistes et une entreprise ont également proposé à leurs membres de suivre un cours sur cette thématique et 19 professionnels ont suivi le cours de deux jours. Notre partenariat avec l'AVEMEC a permis de transmettre un cours d'un jour à 19 menuisiers charpentiers.

Projets



En 2018, l'Association Forêt Valais, en collaboration avec les différents acteurs forestiers, a élaboré une vision de la forêt valaisanne à l'horizon 2035. En mars, les propriétaires forestiers, les forestiers-bûcherons, les gardes forestiers, les scieurs, les politiciens et les groupes de défense d'intérêt ont été interviewés en groupe ou individuellement. Une partie d'entre eux a tenu une retraite en avril afin d'élaborer une première ébauche de la vision sur laquelle toutes les parties intéressées ont pu continuer de travailler lors d'un workshop en juin. La Vision 2035 est née de ces travaux.

Notre forêt 2035

D'ici 2035, toutes les fonctions forestières seront durables et optimisées.



VISION 2035

- DE LA FORÊT VALAISANNE
- DES WALLISER WALDES

Notre forêt est indispensable pour notre canton, en particulier dans les domaines suivants :

La protection de la population, de nos maisons et infrastructures et la lutte contre l'érosion.

La santé, grâce à la purification de l'air et de l'eau, à la régulation du climat et du réservoir d'eau, et à l'amélioration du climat des villes. De plus, le calme et la sérénité de la forêt contribuent au bien-être de l'Homme.

L'habitat et l'énergie, une utilisation locale et durable de bois contribuent à réduire notre empreinte écologique.

La biodiversité, préservée par nos interventions dans la forêt.

Le paysage, car la forêt valaisanne permet un tourisme 4-saisons. Enfin, nos forêts enrichissent notre imaginaire.

En ce sens, nous voulons intégrer tous les acteurs dans notre projet, nous sommes tous concernés par la préservation de la forêt.

Comme tout édifice a besoin d'une base solide, il s'agira de s'appuyer sur les fondements ayant fait leurs preuves et de les encourager par des innovations afin de pouvoir relever les défis de l'avenir.

Pour y parvenir, nous devons dès aujourd'hui planifier les forêts de demain de manière holistique, afin de pouvoir gérer efficacement le patrimoine forestier que nous léguons aux générations futures.

Afin de réaliser notre objectif dans les années à venir, nous voulons suivre trois directions :

En 2018 et 2019, nous voulons atteindre tous les acteurs en lien avec les forêts et les inclure dans une planification conjointe.

Nous expliquerons toutes les étapes de ce processus afin d'impliquer l'ensemble de tous ces acteurs.

Développer la gestion forestière en 2025 sur la base d'une planification pragmatique afin de fournir, avec les fonds supplémentaires obtenus, les services attendus de la forêt.

La coopération avec les filières des matières premières et de l'énergie sera intensifiée jusqu'en 2025 pour permettre une gestion durable et rentable des forêts. Parallèlement, de nouvelles utilisations industrielles du bois seront développées d'ici 2030.



Georges Jäger

Président de l'association forestière du Haut-Valais (OWW)

Une forêt n'est pas qu'un simple groupe d'arbres, mais un écosystème d'une réelle importance pour les éléments qui l'entourent. La forêt a toujours fait son travail en silence. Discrète, peu de gens s'aperçoivent réellement de son rôle, mais la forêt était et est toujours là. Les générations futures doivent absolument réaliser que les forêts nous sont primordiales.

Pour que la forêt soit préservée en tant qu'écosystème précieux et afin qu'elle puisse remplir ses rôles, nous avons besoin d'une gestion et d'un entretien forestier ciblés et élaborés. Indépendamment des considérations économiques, la forêt doit être rajeu-

nie, le chablis récolté et le bois bostryché abattu. Il serait donc injuste de répercuter des coûts sur les propriétaires forestiers. Pour garantir ces soins, nous avons besoin de spécialistes, à qui nous devons offrir une formation solide et professionnelle, il est donc nécessaire de mettre les ressources financières requises à disposition.

Les drones comme aide au montage de lignes de câble

En 2018, *Forêt Valais* a testé l'utilisation des drones comme aide au montage de lignes de câble-grue. En effet, la mise en place de lignes de câblage est physiquement pénible et comporte des risques. Une façon de faciliter le travail, tout en réduisant les coûts, est de tirer la « ficelle », c'est-à-dire la première corde, avec le drone et de transporter par les airs le matériel nécessaire pour le montage des mâts (par ex. haubans, poulies, matériel d'escalade, tronçonneuse).

Les essais pour tirer la ficelle ont été effectués avec un petit drone (DJI Mavic Pro), car ce dernier doit voler à travers la forêt à environ 1-2 mètres au-dessus du sol. En raison des branches, il n'est pas possible de survoler les couronnes des arbres et de ramener la corde au sol. La ligne doit donc être déroulée à partir d'une poulie montée sous le drone.

Les résultats des essais de transport de matériaux sont encore plus intéressants : le potentiel d'économie augmente avec la longueur de la ligne et le nombre de mâts. Pour le transport de matériel, de grands drones avec une capacité de transport d'environ 25 kg sont indispensables.

Faute des autorisations nécessaires, les essais ont dû être simulés avec des drones plus petits. Le matériel a été transporté au-dessus de la forêt et descendu sous les couronnes au bout d'une corde de 30 mètres de long. Plusieurs allers-retours sont nécessaires pour livrer tout le matériel, cependant chaque vol ne prend que quelques minutes.

Nos tests ont montré qu'il était économique de tirer la ficelle et de livrer le matériel. Le progrès technique permet de réduire la pénibilité du travail et d'éviter de nombreux désagréments tels que l'enchevêtrement des matériaux pendant le transport. Le projet continue en 2019 afin de réaliser des essais avec de grands drones.

Expo itinérante

L'expo itinérante « la forêt valaisanne te protège » a continué à parcourir le canton en 2018, bien qu'à un rythme moins soutenu. En tout, elle a été présente à 7 manifestations en 2018 et 47 manifestations au total. Elle sera encore en activité jusqu'en mai 2019. L'expo itinérante a été fortement appréciée du public et des organisateurs de manifestations. Pour cette raison, le groupe d'accompagnement de la campagne de communication ainsi que le comité de *Forêt Valais* ont décidé de renouveler le contenu de l'expo itinérante et de repartir en tournée en 2019 et 2020.

La nouvelle exposition est consacrée au thème « Forêt-forestier-travail » et a pour objectif de mieux faire comprendre le travail réalisé en forêt. Il s'agit d'un grand jeu d'une durée d'environ 15 minutes qui permet aux participants de découvrir quatre différents métiers forestiers (garde forestier, forestier bûcheron, conducteur d'engin forestier et chef des opérations de câblage), des outils (tronçonneuse, spray et compas forestier) ainsi que les différents travaux réalisés en forêt selon si l'objectif est de produire du bois, assurer la protection, promouvoir la biodiversité ou renforcer la fonction d'accueil. Finalement, le jeu permet de découvrir l'utilité de ces travaux. Ce jeu peut être joué d'une manière compétitive (deux équipes l'une contre l'autre) ou collaborative (par exemple en famille). Le programme de la nouvelle tournée est en ligne sur le site de *Forêt Valais*. Nous nous réjouissons d'avance de vous accueillir dans ce jeu à l'une ou l'autre occasion.



TVA

Lors des contrôles TVA en 2015, plusieurs triages du Valais romand ont été repris sur le mandat de police forestière, les contributions communales au salaire du garde, les subventions pour les soins aux forêts protectrices et sur les subventions pour les projets de biodiversité pour la période 2010-2015. Un accord a pu être trouvé avec l'AFC afin de ne faire qu'une seule procédure pilote avec un des triages concernés, en l'occurrence le triage de Martigny-vallée du Trient, et d'éviter ainsi de multiplier les procédures. Pour rappel, une subvention doit remplir trois conditions afin d'être considérée comme subvention et ainsi être exempté de TVA :

1. Il existe une base légale pour le versement de la subvention
2. Il s'agit d'argent public
3. Il n'y a pas de contre-prestation

Deux autres procédures dans le canton de Vaud au sujet des mandats de police forestière ont permis de clarifier que, dans ce cas, il existe une relation de prestation (l'Etat délègue une partie de ses tâches et mandate le garde forestier) et que ce mandat est par conséquent soumis à la TVA. Pour les subventions pour les soins aux forêts protectrices et pour la biodiversité, l'AFC a admis qu'il s'agissait de subventions, mais estimait que ces subventions sont destinées aux propriétaires de forêt et que ces derniers mandataient leur triage. Cette dernière relation serait donc soumise TVA. La décision du Tribunal Administratif Fédéral au printemps 2019 a donné raison aux triages sur ce point. En effet, la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels oblige les propriétaires à se regrouper en triages forestiers. De ce fait, on ne peut soumettre une subvention qui leur est destinée quand leur triage exécute les travaux. Toutefois, les contributions des communes sont soumises à la TVA, du moins pour cette période 2010-2015

Nous vous rappelons que la loi sur la TVA a changé au 1.1.2018 et les prestations entre entités publiques ne sont plus soumises. Les prestations entre le triage et ses membres, pour autant que le triage soit une entité publique (qu'il n'a pas de membre privé), ne sont plus soumises TVA.



Autres mandats

Forêt Valais réalise différents mandats dans ses domaines de compétence. L'un des mandats principaux est la gestion de la Commission d'Assurance Qualité - Forêt (CAQ Forêt) et l'organisation des examens professionnels des contremaîtres forestiers, conducteurs d'engins forestiers et chefs des opérations de câblage forestier.

Forêt Valais représente la Suisse romande à l'ORTRA Forêt Suisse, afin que les préoccupations des chargés de formation francophones soient entendues.

Nous avons simultanément deux mandats dans le secteur des câbles grue : L'administration du projet Interreg Formicâble, dans le cadre duquel la France et la Suisse romande encouragent la formation et le perfectionnement dans le secteur des câbles-grues dans les deux pays

ainsi que le secrétariat de l'Association Câblage Suisse romande (ACSR), qui défend les intérêts du câblage forestier en montagne et sur sols sensibles.

Forêt Valais gère également l'Association Romande de Certification Forestière (ARCF), et est coresponsable du groupe suisse de certification forestière, ARTUS. Ces deux associations permettent aux propriétaires forestiers d'obtenir les certifications FSC® et PEFC.



Olivier Turin

Second vice président du grand conseil

Notre forêt est un patrimoine à multiples facettes. Elle cumule les aspects de production, de protection, de biodiversité, d'accueil et d'héritage culturel. Il est de notre responsabilité collective de valoriser notre forêt d'un point de vue multifonctionnel. Dans la période difficile actuelle à laquelle l'économie forestière fait face (aléas climatiques et éloignement géographique des marchés), le canton du Valais a une responsabilité majeure de redynamisation de la filière. Il en va de l'amélioration de la fonction protectrice des forêts, dont le temps de retour sur intervention est un indicateur majeur, mais aussi du maintien des populations de montagne (habitat décentralisé) ou

encore de l'amélioration de la qualité des milieux en terme de biodiversité.

Cette stratégie de redynamisation passe, à mon sens, par un plan de gestion forestier cantonal et décliné de façon locale, incluant toutes les fonctions de la forêt.



CCT

Convention collective de travail

La CCT est un contrat entre les employeurs ou les associations d'employeurs et les associations d'employés qui régit les conditions de travail et les relations entre les parties de la CCT. En Valais, la Syna, le SCIV, l'Association forestière du Haut-Valais (OFV), l'Union des forestiers du Valais romand et l'Association des forestiers-bûcherons du Valais romand (AFBVR) représentent les salariés. Forêt Valais/Walliser Wald et l'Association des entrepreneurs forestiers représentent les employeurs.

La CCT de l'économie forestière valaisanne 2018-2023 est déclarée de force obligatoire

La CCT forestière valaisanne 2018-2023 a été déclarée de force obligatoire par décision du Conseil d'Etat le 29.8.2018. Par conséquent, toutes les entreprises forestières opérant dans la forêt valaisanne doivent se conformer aux dispositions de la CCT. Erik Nendaz du SCIV a été remplacé par Mike Chalat et après de nombreuses années de service, Johann Tscherrig a annoncé sa démission de la commission paritaire professionnelle.

Des contrôles réguliers permettent de s'assurer du respect des règles. En 2018, neuf entreprises et triages forestiers ont été inspectés, aucune infraction majeure n'y a été constatée. Cependant, quelques petites inexactitudes ont dû être corrigées.

Le 5 décembre 2018, après la première ronde de négociations, les parties ont convenu d'une augmentation salariale d'environ 1% pour 2019.

Le Valais et la CCT Suisse

Outre la CCT de l'économie forestière valaisanne, la CCT fribourgeoise a également été déclarée de force obligatoire. De plus, une CCT vaudoise et une CCT suisse sont en cours d'élaboration. La commission paritaire professionnelle a pris acte du projet de la CCT suisse. Elle est parvenue à la conclusion que la solution valaisanne des contrôles sur place est plus efficace et que les différences entre les deux CCT sont trop importantes. Pour cette raison, elle a demandé à la CCT de l'économie forestière suisse d'exclure explicitement le Valais de son champ d'application.

La CCT soutient la formation continue

Depuis le 01.01.2017, la CCT soutient financièrement la formation certifiante (brevet fédéral de contremaître forestier, conducteur de machines forestières et chef des opérations de câblage forestier, ainsi que forestier EFS). En 2018, par exemple, trois candidats au brevet fédéral de Contremaître forestier, trois candidats gardes forestiers à l'école supérieure forestière de Lyss et un candidat au brevet fédéral de conducteur d'engin forestier ont reçu un coup de pouce financier de la CCT pour leur formation. Jusqu'à présent, 12 400 francs suisses ont été versés.

Pour recevoir une subvention, les candidats doivent avoir payé la cotisation de la CCT pendant au moins deux ans. Le formulaire de demande et de plus amples informations sont disponibles sur le site de Forêt Valais sous la rubrique CCT.

En 2019, le soutien de la CCT à la formation continue sera étendu à certaines journées de formation continue dans le Bas et le Haut-Valais.



La CCT et la santé des travailleurs forestiers

En 2018, 28 personnes ont participé aux tests médico-sportifs. Le nombre de personnes testées au cours des cinq dernières années est ainsi passé à 208, soit environ deux tiers du personnel forestier du canton. Une nouvelle Convention a été signée avec la Clinique de réadaptation Suvacare pour assurer ce service. Pour que les mesures de santé soient efficaces, elles doivent être mises en œuvre dans tous les secteurs de l'entreprise. La Suva a ainsi accompagné les exercices d'échauffement et d'étirement dans les cours interentreprises 2018 pour les apprentis forestier bûcherons. Dès 2019, les experts de la Suva seront également à la disposition des triages et des entreprises forestières pour un coaching de leurs équipes en entreprise.



Urs Andenmatten

Président de l'association des forestiers du Haut-Valais

La forêt n'a besoin d'aucune vision. En tant qu'écosystème complexe abritant plantes, champignons et animaux, son unique but est de survivre, se reproduire et se développer. Elle en est parfaitement capable sans intervention humaine.

L'Homme a donné de nombreuses fonctions à la forêt comme la propriété, la protection, les loisirs, la production de bois et le développement territorial. L'Homme, quant à lui, l'affecte et détruit ainsi la biodiversité, l'équilibre naturel et les besoins du sol.

Nous dépendons du développement de la forêt, mais également de la coopération entre les propriétaires forestiers, la population, les politiciens, l'industrie et les entreprises

forestières. Si les groupes d'intérêt discutent, échangent leurs besoins et leurs attentes, équilibrent ce qui est donné et pris et créent la confiance, alors des visions communes peuvent émerger.

Comptes et bilan



Compte d'exploitation Forêt Valais 2018 – Résumé

16

Produits	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	01.01.-31.12.2018	%		%	01.01.- 31.12.2017	%
Activités générales	122 158.04	18.19	125 000.00	24.28	124 113.29	19.79
Cotisations des membres	122 158.04		125 000.00		124 113.29	
Formation	311 692.21	46.40	267 500.00	51.96	275 814.33	43.98
Administration formation	151 958.71		152 000.00		159 762.28	
Finance de cours	124 733.85		90 000.00		89 214.75	
FFP-forêts	9 504.50		10 500.00		11 165.00	
Divers	25 495.15		15 000.00		15 672.30	
Projets	237 879.25	35.41	122 300.00	23.76	227 182.11	36.23
Certification ARCF	29 568.10		30 000.00		30 217.71	
Mandat CAQ	84 335.65		65 000.00		71 455.60	
Campagne de communication	42 394.20				97 590.80	
Commission paritaire	23 571.05		22 000.00		21 575.90	
Divers projets et produits divers	58 010.25		5 300.00		6 342.10	
Provisions / Pertes sur débiteurs	-		-		-	
Impôts indirects (TVA)	-		-		-	
TOTAL DES PRODUITS	671 729.50	100.00	514 800.00	100.00	627 109.73	100.00

Charges	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	01.01.-31.12.2018	%		%	01.01.- 31.12.2017	%
Charges de matériel (prestations)	178 634.42	26.59	110 000.00	21.37	140 354.30	22.38
Projets	107 269.40		70 000.00		85 825.90	
Cours et formation	71 365.02		40 000.00		54 528.40	
Charges de personnel	385 609.61	57.41	366 000.00	71.10	379 778.20	60.56
Salaires	242 052.09		229 000.00		233 727.65	
Charges sociales	88 311.51		83 000.00		86 389.55	
Frais et débours divers pour le personnel	14 556.51		14 000.00		17 604.25	
Location de personnel	40 689.50		40 000.00		42 056.75	
Autres charges d'exploitation	105 549.02	15.72	108 580.00	21.09	112 778.40	17.98
Loyers, entretien des locaux, ass. choses et RC	22 360.00		22 080.00		14 476.00	
Frais secrétariat, fournitures de bureau et divers	10 673.65		9 500.00		24 388.25	
Frais de fiduciaire et de contrôle	1 898.20		2 000.00		3 950.05	
Cotisations et revues professionnelles	56 363.02		60 000.00		54 727.50	
Frais de séance du comité et AG	14 254.15		15 000.00		15 236.60	
Charges et produits financiers	165.15	0.02	200.00	0.04	191.75	0.03
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	-1 620.00	-0.24	-70 000.00		-6 497.00	
Amortissements comptables	-				4 875.00	
Utilisation du bénéfice reporté	-				-	
Dissolution de provisions	-		-70 000.00		-10 000.00	
Dotation à des provisions	-				-	
Produits sur exercices antérieurs	-1 620.00				-3 000.00	
Charges extraordinaires	-				1 628.00	
TOTAL DES CHARGES	668 338.20	99.50	514 780.00	100.00	626 605.65	99.92
PERTE / BÉNÉFICE NET	3 391.30	0.50	20.00	0.00	504.08	0.08

Bilan Forêt Valais au 31.12.2018 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

17

Actif	31.12.2018	31.12.2017
Compte BCVs (T 0839.80.65)	482 165,35	301 758,50
Débiteurs	318 964,06	421 502,98
Impôt anticipé	–	–
Actifs transitoires	4 848,05	56,10
Actifs immobilisés	13 928,55	15 926,20
TOTAL DE L'ACTIF	819 906,01	739 243,78
Passif	31.12.2018	31.12.2017
Créanciers	142 497.08	122 524.85
TVA due	–	–
Passifs transitoires	135 378.63	78 079.93
Provisions	454 500.00	454 500.00
Provision financement formation	–	–
Provision projet câblage	37 500.00	37 500.00
Provision promotion de la formation	55 000.00	55 000.00
Provision manifestations diverses	65 000.00	65 000.00
Provision projets divers	277 000.00	277 000.00
Provision projet filière bois	20 000.00	20 000.00
Capitaux propres	87 530.30	84 139.00
Capital social / Début d'exercice	84 139.00	83 634.92
Dotation aux provisions	–	504.08
PERTE / BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	3 391.30	–
TOTAL DU PASSIF	819 906.01	739 243.78

Compte Formation 2018 – Résumé

18

Produits	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	01.01.-31.12.2018	%		%	01.01.-31.12.2017	%
Produit de cours	62 868.54	8.78	34 000.00	4.76	34 127.08	4.76
Finances d'inscription	21 783.54		14 000.00		13 547.08	
Finances d'inscription formation continue	41 085.00		20 000.00		20 580.00	
Autres recettes	24 024.67	3.35	30 400.00	4.25	28 090.05	3.92
Ventes d'imprimés et matériel pédagogique	1 805.00		400.00		–	
Autres produits de cours	22 219.67		30 000.00		28 090.05	
Subventions	629 510.22	87.87	650 000.00	90.99	654 579.95	91.32
Subvention du canton	97 650.00		100 000.00		101 700.00	
Subvention du FCFP	331 860.22		350 000.00		352 879.95	
Subvention du SFCEP	200 000.00		200 000.00		200 000.00	
TOTAL DES PRODUITS	716 403.43	100.00	714 400.00	100.00	716 797.08	100.00
Charges	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	01.01.-31.12.2018	%		%	01.01.-31.12.2017	%
Gestion et administration	141 747.75	19.79	139 400.00	19.51	140 829.48	19.65
Frais administratifs	4 969.34		1 400.00		2 098.00	
Administration CIE	136 778.41		138 000.00		138 731.48	
Enseignement	486 352.18	67.89	510 000.00	71.39	511 475.00	71.36
Chargés de cours externes	486 352.18		510 000.00		511 475.00	
Formation continue	75 449.50	10.53	60 000.00	8.40	61 586.30	8.59
Administration formation continue	75 449.50		60 000.00		61 586.30	
Autres charges d'exploitation	12 854.00	1.79	5 000.00	0.70	2 906.30	0.41
Frais de fiduciaire et de contrôle	12 854.00		5 000.00		2 906.30	
TOTAL DES CHARGES	716 403.43	100.00	714 400.00	100.00	716 797.08	100.00
PERTE	–	–	–	–	–	–

Bilan Formation au 31.12.2018 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

19

Actifs	31.12.2018	31.12.2017
Compte BCV (102.762.42.08)	278 367.75	274 719.75
Débiteurs	176 137.36	312 364.33
TOTAL DE L'ACTIF	454 505.11	587 084.08
Passifs	31.12.2018	31.12.2017
Créanciers	276 384.16	408 963.13
Passifs transitoires	3 500.00	3 500.00
Fortune / Capital	174 620.95	174 620.95
BÉNÉFICE / PERTE	-	-
TOTAL PASSIFS	454 505.11	587 084.08

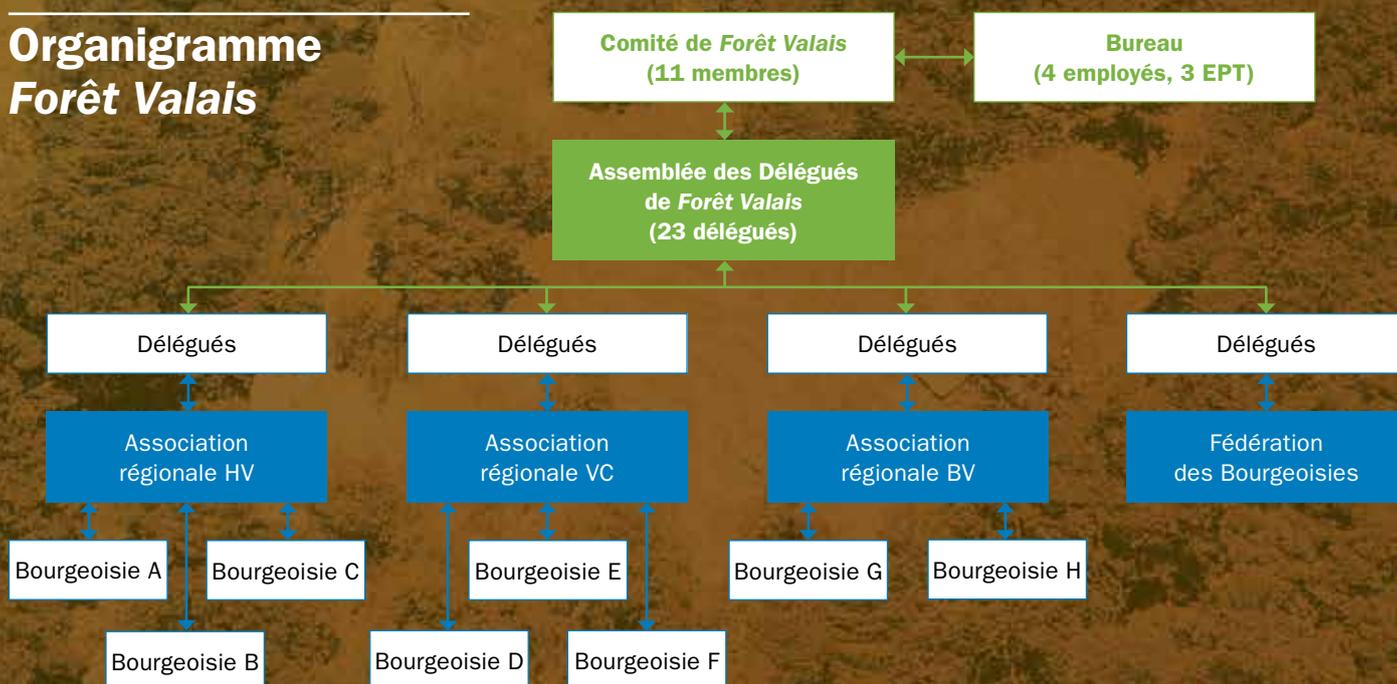
Portrait en bref – Forêt Valais

Forêt Valais est l'association faîtière des propriétaires de forêts valaisannes. Elle regroupe en son sein les trois associations forestières régionales et la Fédération des Bourgeoisies.

Le comité se compose de onze membres. Le président est Patrick Barman et la directrice Christina Giesch. Calquée sur les régions socio-économiques, notre association représente et défend les intérêts des propriétaires de forêt de notre canton.

Les activités principales de l'association sont la défense des intérêts des propriétaires forestiers valaisans, la formation professionnelle des forestiers-bûcherons, la formation continue du personnel forestier, le conseil et le soutien aux propriétaires forestiers en matière de gestion et marché du bois et la gestion du secrétariat de la Convention collective de travail.

Organigramme Forêt Valais



Organisation

Délégués

Nom	Organisation / fonction
BARMAN Patrick	Président <i>Forêt Valais</i>
JÄGER Georges	Vice-président <i>Forêt Valais</i>
VUIGNIER Jacques	FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
GRAND Adalbert	Délégué FBV
JÄGER Georges	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BRUNNER Jean-Claude	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
ANDENMATTEN Urs	Délégué Haut-Valais
BITTEL Martin	Délégué Haut-Valais
GEROLD Philipp	Délégué Haut-Valais
ROVINA Peter	Délégué Haut-Valais
SCHNYDER Peter	Délégué Haut-Valais
WASMER André	Délégué Haut-Valais
ZUFFEREY Lambert	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
PRALONG Jean-Pierre	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
EMERY Philippe	Délégué Valais Central
MAISTRE Yvan	Délégué Valais Central
THEYTAZ Pierre	Délégué Valais Central
VUIGNIER Frédéric	Délégué Valais Central
TURIN Olivier	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
BERRA Jacques	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
DUBOSSON Oscar	Délégué Bas-Valais
GAY-BALMAZ Jean-Frédéric	Délégué Bas-Valais
RAMUZ Serge	Délégué Bas-Valais
VOUTAZ Lucien	Délégué Bas-Valais
WELLIG-ESCHER Nicole	Contrôleuse des comptes
REBSTEIN Vincent	Contrôleur des comptes
FIDUCIAIRE FIDAG SA	Contrôleuse des comptes

Collaborateurs de *Forêt Valais / Walliser Wald*

Christina Giesch, directrice

Nicole Perruchoud, secrétaire

Hugues Philipona, coordinateur de la formation du Valais romand

Fredy Zuberbühler, coordinateur de la formation du Haut-Valais

Ivan Schaffner et Michele d'Auria, civilistes

